



Fondé le 18 avril 1901
Reconnu d'utilité publique

CONSEIL NATIONAL DES FEMMES FRANÇAISES

Campagne présidentielle 2022

Le Conseil National des Femmes Françaises interpelle les candidates et les candidats à la Présidence de la République

Préambule

Créé en 1901, reconnu d'utilité publique, le CNFF est le plus ancien réseau d'associations féminines et féministes réparties sur tout le territoire français, de défense des droits des femmes. Affilié au Conseil International des Femmes (ICW - CIF), fondé en 1888 et au Conseil Européen du CIF (CECIF), il assure la représentation du CIF à l'UNESCO et du CECIF au Conseil de l'Europe.

Le CNFF promeut, depuis plus de cent vingt ans, l'égalité réelle entre les femmes et les hommes dans tous les domaines : la famille, le patrimoine, la politique, le social, l'économie, le sport. Il est aussi très actif dans la lutte contre toutes les violences à l'égard des femmes et des enfants, sujet d'une actualité brûlante avec notamment la multiplication des féminicides et de la pédo criminalité.

Le CNFF reconnaît la différenciation biologique entre les sexes et écarte avec force la conception de la construction sociale du genre instrumentalisée pour promouvoir le genre au détriment de l'égalité entre les femmes et les hommes. Si les rapports sociaux doivent être repensés, ils ne peuvent en aucun cas annihiler la réalité biologique et les droits et devoirs y rattachés. Nous dénonçons fortement l'effacement du sexe au profit du genre.

L'action permanente du CNFF vise à atteindre l'équilibre entre les deux sexes en réunissant toutes les conditions de l'égalité et non à substituer une domination à une autre ; nous pensons que les hommes ont leur rôle à jouer dans cette démarche libératrice pour toutes et tous. Constaté et dénoncé les inégalités réelles subies par les femmes, trouver les moyens pour y remédier, tels sont les buts poursuivis par le CNFF afin d'accéder à l'égalité entre les femmes et les hommes.

Nous sommes convaincues que nous atteindrons des progrès concrets et solides dans la mesure où ils seront partagés par la société.

Ainsi, nous présentons des propositions étayées par nos travaux et nos réflexions à chaque élection présidentielle.

Nous avons constaté de réelles avancées tout au long de la V^e République, chaque Président ayant fait progresser les droits des femmes et l'égalité entre les femmes et les hommes en France et en Europe ; nous espérons qu'il en sera de même lors de la prochaine mandature.

Nous déplorons, cependant, qu'il existe encore, sur notre territoire des lieux de refus de l'égalité entre les femmes et les hommes, mettant à mal la condition des femmes. De même perdurent des comportements dans des structures institutionnelles qui posent des freins à l'égalité. Ceci peut constituer, si cela devait perdurer, un recul généralisé des droits des femmes.

Nous vous demandons quelles mesures précises vous comptez prendre pour rétablir l'application des mêmes droits et des mêmes chances, pour toutes les femmes sur l'ensemble du territoire.

Au cours des cinq dernières années, le CNFF a particulièrement travaillé sur :

- La lutte contre les violences conjugales au sein des groupes de travail du Grenelle, la défense de la convention d'Istanbul et du droit à l'IVG,
- La lutte contre toutes les formes de marchandisation du corps des femmes : colloque sur « les Droits de l'enfant et le Droit à l'enfant ? », soutien à la loi de 2016 sur la pénalisation de l'achat d'acte sexuel pour l'abolition du système prostitutionnel,
- L'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes et l'autonomisation économique des femmes –colloques et publication de livres blancs I et II 2020 et 2021– la sensibilisation des filles et des femmes vers les études scientifiques et les carrières du numérique, les femmes et le sport.

Nous restons mobilisées sur tous ces sujets et le sommes aussi sur la présence des femmes en politique à des postes décisionnels, la dépendance et le 5^e risque.

Nous avons défini avec les associations membres œuvrant sur le terrain et dans différents secteurs professionnels ainsi qu'avec nos expertes, des propositions pour améliorer la situation des femmes et atteindre l'égalité réelle entre les femmes et les hommes.

Nous espérons que vous y répondrez favorablement.

L'éducation

Dès le plus jeune âge des filles et des garçons, la culture de l'égalité entre les femmes et les hommes est fondamentale pour lutter contre les stéréotypes sexistes et prévenir les violences sexistes et sexuelles.

Pour cela, nous proposons de :

- Renforcer la formation de tous les enseignants et les éducateurs sur l'égalité entre les femmes et les hommes que ce soit dans le cadre de leurs études que tout au long de leur carrière professionnelle par la formation continue,
- Maintenir les cours d'instruction civique sur ce thème majeur dans chaque classe de primaire, collège, lycée,
- Doter l'Education Nationale d'outils adaptés (manuels scolaires – films -),
- Multiplier les interventions en milieu scolaire des institutionnels, structures associatives qui portent des missions d'intérêt général tendant à défendre l'égalité entre les femmes et les hommes,
- Faciliter l'accès des filles aux formations vers les métiers des STIM (Sciences Technologie Ingénierie Mathématiques). Les femmes sont sous-représentées dans les filières des nouvelles technologies et de l'intelligence artificielle : un blocage dû au stéréotype de l'incompétence féminine innée dans les matières scientifiques, sans aucun fondement réel, une misogynie réelle, ancrée qui exclut les femmes de cette révolution « industrielle ». Démonstration est faite par les études réalisées que ces domaines professionnels font perdurer les inégalités professionnelles. Le CNFF organise des journées de sensibilisation sur ce sujet (Girls Tech Day).

Lutte contre les violences sexuelles et sexistes faites aux femmes : une urgence absolue

La recrudescence des féminicides est très préoccupante et démontre la nécessité de multiplier les moyens financiers et humains pour lutter contre le fléau des violences à l'égard des femmes, que ce soit dans les foyers, dans la rue et dans le milieu professionnel.

Cela suppose en priorité

- Une application stricte des lois existantes avec la participation active de tous les professionnels : police, gendarmerie, justice, protection de l'enfance, associations de terrain,

- Formation continue obligatoire pour tous les professionnels cités, organisation d'un travail en réseau, mise en œuvre de conventions de partenariats, amélioration du partage d'informations au niveau local entre les professionnels (justice, forces de l'ordre, services pénitentiaires, associations spécialisées),
- Soutenir financièrement toutes les structures d'accueil des victimes (femmes – enfants) pour la mise en place d'accueils de jour dans chaque département avec psychologues, éducatrices jeunes enfants,
- Orienter toutes les victimes de violences conjugales vers l'intervenant social en commissariat et gendarmerie (ISCG),
- Mettre l'auteur de violences conjugales systématiquement hors du domicile conjugal (ce qui n'est pas la ligne de conduite de tous les Parquets),
- Doter les femmes victimes de violences conjugales de TGD (Téléphone Grave Danger) ou de tout autre dispositif d'alerte pour joindre des tiers,
- Accélérer les procédures judiciaires,
- Mettre les moyens financiers qui s'imposent : pour les interventions en milieu scolaire des professionnels - pour la communication,
- Imposer l'éducation à l'égalité entre les filles et les garçons et au respect mutuel dans les programmes scolaires et dans la formation des enseignants et du personnel éducatif,
- Lutter contre les cyberviolences et le cyberproxénétisme qui atteignent aujourd'hui même les mineures,
- Renforcer la protection des femmes en situation de handicap et des personnes âgées victimes de violences,
- Reconnaître les violences psychologiques.

De plus, un échange d'expériences doit être organisé au niveau européen afin d'adopter toutes les mesures qui ont fait la preuve de leur efficacité !

Refus de toute exploitation du corps des femmes

Nous avons organisé un atelier de réflexion avec des partisans et des opposants à la PMA pour toutes.

À l'issue de ces travaux, le CNFF a émis un avis réservé concernant l'extension de la PMA pour toutes les femmes, quant à l'avenir et l'évolution des enfants concernés et a rappelé son opposition à toute législation autorisant la maternité de substitution, pratique portant atteinte à la dignité et à la santé physique et mentale de la femme devenue mère porteuse ainsi qu'aux droits de l'enfant.

Nous dénonçons :

- une évolution qui ignore de plus en plus les “droits de l’enfant” au profit du “droit à l’enfant”.
- Au nom de l’égal accès de tous au droit à l’enfant, le risque de la légalisation de la gestation pour autrui.(GPA).

Nous sommes résolument hostiles à la gestation pour autrui et à la marchandisation du corps des femmes, qui s’inscrivent dans un marché international très lucratif, reposant sur la pauvreté et la précarité des femmes.

Ce marché fait d’ailleurs régulièrement sa promotion en France, dans des salons grand public, alors que la GPA est illégale ! Le CNFF est partenaire de la CIAMS, un réseau international dont l’objet est d’obtenir l’interdiction de cette pratique dans le monde.

Nous vous demandons :

- de nous préciser votre position sur cette pratique et quelles actions vous pourriez entreprendre pour enrayer sa diffusion en France, en Europe et dans le Monde,
- d’interdire la tenue des salons de promotion de la GPA.

En ce qui concerne la prostitution, nous avons salué l’adoption de la loi du 13 avril 2016 qui renforce la lutte contre le système prostitutionnel. Certains responsables politiques envisagent de remettre en cause cette loi sous la pression de collectifs d’associations dont certaines continuent à percevoir des subventions de l’État et de collectivités notamment.

- Maintiendrez-vous cette loi que nous jugeons essentielle pour lutter contre le proxénétisme, et les trafics d’êtres humains ?
- Envisagez-vous de continuer à subventionner les associations qui militent pour l’abolition de cette Loi ?

L'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes

Le CNFF a publié deux livres blancs sur ce sujet, l’un avant le déclenchement de la pandémie, l’autre à la fin de l’année 2021.

Nous sommes attachées à la parité et aux quotas, qui sont des moyens qui ont fait leurs preuves pour aller vers l’égalité entre les femmes et les hommes; que ce soit en politique, ou dans le domaine professionnel où l’on peut constater l’incontestable succès de la loi Coppé-Zimmerman sur la composition des conseils d’administration des grandes

entreprises. Cette réforme, qui vient de fêter son dixième anniversaire, a généré l'adoption de la loi Rixain qui, entre autres, introduit par étapes la quasi-parité dans les comités de direction et pour les cadres dirigeants.

Un autre outil tout aussi nécessaire, c'est la sanction financière du non-respect des mesures adoptées, car il a été largement démontré que toute mesure sans sanction demeurerait inopérante.

Nous pouvons noter et c'est là un progrès fondamental, que l'égalité entre les femmes et les hommes est désormais inscrite dans la plupart des programmes politiques, car elle a gagné une vraie légitimité dans l'opinion publique, ce qui facilite l'adoption et l'application des décisions sur le terrain ! Les femmes, dès lors qu'elles ne sont plus cantonnées à la sphère privée ou aux tâches subalternes, ont fait la preuve de leur compétence, de leur efficacité, et de leur aptitude au leadership sur le terrain, dans tous les domaines de la vie publique.

Nous vous soumettons toutes les propositions retenues en conclusion de nos deux livres blancs ; le premier ayant eu pour objet de définir les objectifs généraux pour atteindre l'égalité entre les hommes et les femmes tout au long de la vie et le second plus axé sur l'autonomie financière et décrivant l'évolution du travail des femmes dans divers secteurs, dont certains traditionnellement peu féminisés (agriculture, sport...). Nous y avons ajouté un constat sur la crise pandémique qui contrairement à la crise de 2008 a plus fortement impacté les femmes que les hommes.

En résumé

Il est nécessaire de :

- Créer, dès l'enfance et l'adolescence, des modules adaptés à chaque niveau d'enseignement pour éduquer les filles et les garçons à l'égalité, lutter contre les stéréotypes sexistes et instaurer la culture de l'égalité,
- Prendre, tout au long de la vie professionnelle, les mesures nécessaires pour établir ou rétablir l'égalité des salaires, du déroulement de carrière, de la formation professionnelle, de l'accès aux postes dirigeants et aux responsabilités syndicales ainsi que dans les conditions de travail,
- Favoriser l'accès aux financements des femmes créatrices d'entreprises. En effet, le système bancaire leur est moins accessible qu'aux hommes, alors même que la viabilité de leurs entreprises est généralement plus élevée que celle des hommes.

Conciliation vie professionnelle/ vie personnelle

Un problème demeure essentiel pour atteindre l'égalité, celui de la conciliation entre la vie professionnelle et la vie personnelle aussi bien pour les hommes que pour les femmes, d'où la nécessité d'aboutir à un partage des tâches au sein des foyers et de la charge mentale qui encore aujourd'hui pèse surtout sur les mères.

Ainsi, le télétravail, dont il était couramment admis qu'il constituait un progrès pour les femmes et dont la pratique a brutalement explosé à l'occasion de la pandémie, a démontré qu'il pouvait être la meilleure ou la pire des solutions ! Il convient donc d'aller au-delà des lois et des accords existants pour :

- Trouver l'équilibre optimum entre l'efficacité professionnelle et la vie personnelle ;
- Rendre effectifs le droit à la déconnexion et le respect de la frontière entre vie professionnelle et vie privée.

Dans de nombreuses familles, au cours de la période de confinement, alors que les deux parents travaillaient à domicile, en présence d'enfants privés d'école, de crèches et de nounous, c'est généralement, « naturellement » les mères qui en ont assumé la charge, ce qui a handicapé leur disponibilité professionnelle.

Tout cela démontre la nécessité de :

- Développer sur l'ensemble du territoire, y compris en zones rurales, des services d'accueil de qualité pour la petite enfance et des aides financières et fiscales adaptées et pérennes ; ce qui relève des pouvoirs publics étatiques et territoriaux, mais aussi des entreprises qui peuvent créer des crèches d'entreprise ou interentreprises et(ou) allouer des aides financières pour financer la garde d'enfants.
- Rendre plus attractif le congé de paternité en l'indemnisant comme temps de travail, au même titre que le congé de maternité.
- Encourager le partage du congé parental, financièrement, mais aussi en termes de valorisation sociale et professionnelle.

Mieux valoriser les professions du soin et de l'accompagnement social

Pendant la crise pandémique, il y a des femmes qui se sont trouvées totalement impliquées et mobilisées, au-delà du raisonnable, au risque de l'épuisement total, celles qui travaillent dans le soin et le médico-social, les professionnelles du social et de l'accompagnement, des catégories professionnelles largement féminisées.

La pandémie a mis en lumière et aggravé la crise profonde de ces métiers déjà très dévalorisés, avec la part exorbitante d'investissement personnel qu'ils imposent et le peu de reconnaissance qu'ils recueillent, mis à part les applaudissements qu'ils ont recueillis lors du confinement de la première vague.

Le « Ségur de la Santé » a apporté quelques améliorations, mais elles semblent bien insuffisantes lorsque l'on voit se multiplier les départs des soignant(e)s épuisé(e)s, départs à l'origine de la diminution des lits disponibles faute de personnel qualifié !

Les filières STIM

Nous sommes évidemment préoccupées par l'évolution de toutes les filières professionnelles ; notre objectif étant de voir progressivement s'atténuer voire disparaître la distinction entre filières féminines et filières masculines, ces dernières, souvent scientifiques et technologiques, étant généralement beaucoup plus lucratives et mieux considérées !

L'exemple le plus actuel et le plus préoccupant est celui des filières des nouvelles technologies, et de l'intelligence artificielle, qui constituent la révolution « industrielle » de ce temps, dans lesquelles les femmes sont très sous-représentées, sans véritable explication rationnelle autre que le sentiment qu'un blocage dû au stéréotype d'une incompétence féminine innée dans les matières scientifiques, sans aucun fondement rationnel, mais aussi à la misogynie réelle ou supposée de ces professions. D'où une vision essentiellement masculine des programmes et des outils développés par des équipes non mixtes. Cela est une source de renaissance des inégalités professionnelles !

Nous demandons des actions volontaristes pour l'orientation et la formation des filles vers ces spécialités et une ouverture, largement médiatisée, des entreprises aux candidatures féminines. Il a été constaté que la dernière réforme du baccalauréat, avec la disparition des mathématiques dans un tronc commun au lycée, aggravait la situation et doit impérativement être corrigée.

En conclusion, sur cette question de l'égalité professionnelle sous toutes ses facettes, nous demandons la réunion d'une grande conférence nationale rassemblant les responsables politiques nationaux et territoriaux, les partenaires sociaux et les associations pour mettre en commun leurs expériences et leurs propositions et élaborer un plan exhaustif pour atteindre l'égalité réelle entre les femmes et les hommes dans tous les secteurs professionnels par étapes bien définies et contrôlées.

Femmes et politique

De grands progrès dans les faits et les esprits ont été accomplis, ces dernières décennies et la preuve en est fournie par le nombre remarquable de candidates à la présidence de la République, pour la présente élection !

Cette évolution profonde doit beaucoup à l'introduction des listes paritaires ou des binômes dans plusieurs élections.

Il faut désormais :

- Étendre ces mesures à l'ensemble des communes et aux intercommunalités
- Trouver les moyens de favoriser la parité au Parlement.
- Étendre la parité aux nominations au sein des cabinets ministériels ainsi qu'à celui de la Présidence de la République, lesquels doivent donner l'exemple.
- Exiger que les femmes soient dans les processus de prise de décision à égalité avec les hommes.
- Exiger qu'elles soient dans les négociations et accords de Paix à égalité avec les hommes

Mesures sociales favorables aux femmes

- Concernant les familles, Le CNFF est favorable à un retour à l'universalisme des allocations familiales ainsi qu'à l'adoption de mesures particulières en faveur des familles monoparentales, essentiellement féminines, qui sont de plus en plus nombreuses et souvent en situation de grande précarité. Le système français avait permis le maintien d'un bon niveau de natalité sans faire obstacle au développement du travail féminin. Les récentes réformes et remises en cause des avantages familiaux ont indéniablement joué un rôle négatif sur l'équilibre démographique de notre pays.
- Le CNFF demande à ce que le système fiscal soit revu, car il a un impact sur la perception des prestations familiales qui prennent en compte le revenu net, dont la pension alimentaire. La prise en compte de celle-ci, perçue par toutes les familles monoparentales, dans les barèmes sociaux a un impact fort sur la fixation des aides au logement et la prime d'activité.
- Concernant la retraite, et plus particulièrement les retraitées il est demandé le maintien de la pension de réversion, car elle atténue le différentiel entre les retraites masculines et féminines. De même, doit être rétablie la demi-part des veuves et des veufs, dont la disparition a particulièrement pénalisé les femmes.

D'une manière générale, la baisse du pouvoir d'achat des retraités, le sentiment qu'ils ont d'être considérés comme des « privilégiés », touchent particulièrement les moins bien loties, les femmes, qui sont souvent précarisées, lorsqu'elles sont ou se retrouvent seules.

La dépendance – le 5^e risque

Le CNFF a particulièrement travaillé sur le sujet de la dépendance qui concerne surtout les femmes, à double titre, car plus nombreuses dans le grand âge ainsi que dans le soin aux personnes âgées et dépendantes, que ce soit dans le cadre familial ou professionnel.

Nous nous réjouissons de l'adoption du principe du 5^e risque, que nous avons soutenu.

Nous vous demandons de :

- Le rendre effectif lors du prochain quinquennat.
- Favoriser le maintien à domicile, aussi bien en ville que dans les territoires ruraux en améliorant le statut des aidants familiaux qui assument, de fait, une mission de service public, le maintien à domicile étant bien moins coûteux pour les finances publiques que le placement en EPHAD... Assurer tous les services de proximité médicaux et pratiques nécessaires. La lutte contre les déserts médicaux en fait largement partie.
- Développer des structures d'accueil très diversifiées, à taille humaine, publiques, associatives, privées, au plus près des lieux de vie, afin de ne pas créer de rupture des relations familiales et amicales, avec une adaptabilité de l'accueil selon la gravité des pathologies, allant de l'établissement médicalisé aux logis autonomes et sécurisés et aux familles d'accueil; l'établissement médicalisé pouvant servir de centre ressource pour l'accès aux soins médicaux et infirmiers, la livraison de repas à domicile et la gestion des aides à domicile. Cela pourrait permettre de faire le lien avec le maintien à domicile et les familles d'accueil.
- Renforcer la professionnalisation et la revalorisation des métiers des aidants professionnels, avec des structures de formation, au plus près du terrain, permettant, dans le rural notamment, la création d'emplois de proximité et davantage de lien des intervenants avec les personnes âgées et leurs familles.

Femmes et sport

L'activité physique et sportive contribue au maintien en bonne santé, au bien-être, à la cohésion et à l'intégration sociale. Elle est d'autant plus nécessaire dans nos sociétés que les autorités (OMS-ANSES) alertent sur le manque d'activité physique, considéré comme le 4^e facteur de risque de mortalité prématurée, particulièrement pour les femmes.

Le sport est pourtant l'un des domaines où l'égalité F/H est la plus menacée (pratiques, salaires, médiatisation, violences, équipements sportifs, insécurité, etc.)

La commission SPORT du CNFF demande :

- Un engagement fort sur la nécessité de promouvoir et de faciliter l'activité physique des filles et des femmes dans tous les territoires, à tous les âges, et dans toutes les classes sociales
- Une mobilisation orchestrée et organisée de tous les acteurs : politiques, fédérations, collectivités, clubs sportifs, associations, éducation, entreprises...
- Une vigilance accrue sur le respect de la laïcité et des valeurs fondamentales du sport.

Outre-mer - Guadeloupe

Nos membres attirent l'attention sur la situation en Guadeloupe où la pandémie a mis en exergue les difficultés quotidiennes que la population doit affronter : la gestion calamiteuse de l'eau à contre-courant de l'urgence écologique mondiale (gaspillage de l'eau courante dans la nature en raison des fuites du réseau public défectueux, consommation élevée de bouteilles en plastique en raison de l'insalubrité de l'eau), niveau de pauvreté, place de l'éducation, les écoles étant fermées quand il n'y a pas d'eau, la charge mentale des femmes, dans une société où elles tiennent un rôle particulier, etc. Les femmes subissent et pallient les effets des défaillances structurelles (eau, mobilité insuffisante, fermeture des écoles). De plus certaines sont victimes de violences de la part de leur compagnon, dans des situations de forte précarité.

Comment comptez-vous briser la chaîne et donner à la population guadeloupéenne les moyens de répondre à leurs besoins primaires, être en sécurité, avoir accès à l'eau potable, redonner sa juste place à l'éducation, augmenter la couverture d'internet, pour permettre à ce territoire de s'ouvrir à d'autres secteurs économiques à haut potentiel (numérique, recherche, biomimétisme, hautes technologies) ?

Accueil des femmes étrangères

Les femmes étrangères sont, pour leur plus grande majorité, en situation de fragilité et de précarité, exposées aux discriminations et inégalités.

Nous demandons :

- De mettre en place une structure spécialisée dans chaque département pour faciliter leur intégration (accès au droit, aide financière, apprentissage de la langue)
- De leur fournir :
 - un hébergement adapté,
 - tous les soins médicaux dont elles ont besoin
- D'assurer la défense de leurs droits

Nous joignons au présent courrier des exemplaires des livres blancs sur l'égalité professionnelle ainsi que les comptes-rendus des ateliers et communiqués qui ont débouché sur nos propositions ;

Nous vous remercions de prendre en compte nos constats, préconisations et interrogations.

Nous espérons que vous y répondrez.